

FÉVRIER						
DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA
					1	2
4	5				8	9
11	12				15	16
18	19				22	23
25	26				29	

MARS						
DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA
					1	2
3	4				8	9
10	11				15	16
17	18				22	23
24/31 Pâques	25				28	29

AVRIL						
DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA
	1				5	6
7	8				12	13
14	15				19	20
21	22				26	27
28	29				30	

MAI						
DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA
						4
5	6				10	11
12 Fête des Mères					17	18
19 Fête des Patriotes					24	25
26	27				31	

JUIN						
DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA
						1
2	3					
9	10				14	15
16 Fête des Pères	17				21	22
23/30 Fête nationale	24				28	29

JUILLET						
DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA
						6
7	8				12	13
14	15				19	20
21	22				26	27
28	29				31	

AOÛT						
DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA
						3
4	5				9	10
11	12				16	17
18	19				23	24
25	26				30	31

SEPTEMBRE						
DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA
1						7
8	9				13	14
15	16				20	21
22	23				27	28
29	30					

OCTOBRE						
DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA
						5
6	7				11	12
13 Action de grâce	14				18	19
20	21				25	26
27					31	

NOVEMBRE						
DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA
						2
3	4				8	9
10 Jour du Souvenir	11				15	16
17	18				22	23
24	25				29	30

DÉCEMBRE						
DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA
1	2				6	7
8	9				13	14
15	16				20	21
22					27	28
29	30				31	

2025 JANVIER 2025						
DI	LU	MA	ME	JE	VE	SA
						4
5	6				10	11
12	13				17	18
19	20				24	25
26	27				31	

N. B. AUCUNE COLLECTE N'EST EFFECTUÉE LES JOURS FÉRIÉS. POUR CONNAÎTRE LA JOURNÉE/COULEUR DE VOTRE COLLECTE OU SAVOIR SUR QUEL CIRCUIT DE COLLECTE VOUS ÊTES SITUÉ, VEUILLEZ VOUS RÉFÉRER AUX CIRCUITS DE COLLECTE AU [ST-DAMIEN.COM](http://ST-DAMIEN.COM) OU APPELEZ-NOUS!

# LÉGENDE ET INFORMATIONS

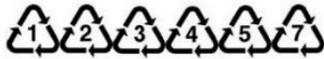
Les matières résiduelles ultimes (ordures) sont celles qu'il est impossible de valoriser ou de recycler. Ne sont pas acceptées dans la collecte les matières suivantes :



- ❌ Les résidus de jardin, les feuilles mortes et les animaux morts;
- ❌ Les pneus et les résidus domestiques dangereux (RDD);
- ❌ Les objets métalliques (ferraille) et les appareils électroniques;
- ❌ Les débris de construction et les matériaux d'origine minérale (terre, roche, etc.).

Les matières recyclables acceptées dans la collecte sont :



- ✓ Le papier et le carton;
- ✓ Les contenants "Tetra Pak" et les contenants de lait;
- ✓ Le plastique numéroté; 
- ✓ Les contenants de verre, peu importe la couleur du verre;
- ✓ Le métal (boîtes de conserve et contenants d'aluminium, etc.).



Il est de la responsabilité du citoyen d'entretenir ses bacs en tout temps afin que ceux-ci soient accessibles facilement pour la collecte, et ce, **surtout en saison hivernale**. De plus, les bacs doivent être placés en bordure du chemin (à moins de 3 mètres) **avant 7 h le jour de la collecte**. Notez que les collectes sont effectuées **entre 7 h et 16 h** chaque jour prévu au calendrier. (référence : règlement n° 682)



Les objets encombrants désuets sont à disposer seulement lorsqu'indiqué au calendrier. Avant de vous débarrasser de vos vieux meubles ou objets encore fonctionnels, vérifiez auprès de La Ruche St-Damien (450 835-9228) s'ils ne peuvent bénéficier à quelqu'un d'autre.

## ON FAIT QUOI AVEC ÇA ?



Objets métalliques ou la ferraille  
**Ferrailleur**  
↳ Martin Baril au 450 835-1448

Les objets métalliques ne sont pas ramassés avec les objets encombrants. Pour disposer de ces objets (ferraille), veuillez communiquer avec un ferrailleur ou les apporter directement dans un écocentre les acceptant.

Feuilles mortes et résidus de jardin

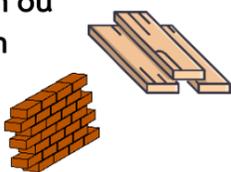


Nous vous suggérons fortement de composter vos végétaux ou simplement passer la tondeuse en laissant les feuilles déchiquetées sur le terrain. Une pratique écologique qui vous sauvera temps et argent en plus d'enrichir naturellement votre pelouse!

**DEUX SEMAINES DE COLLECTES SONT PRÉVUES AU CALENDRIER.**

*Seuls les sacs de papier brun conçus à cet effet sont acceptés pour la collecte des feuilles mortes et des résidus de jardin. Les sacs de plastique sont interdits.*

Matériaux de construction, rénovation ou démolition



Les matériaux de construction ne sont en aucun cas ramassés par la Municipalité et nous vous rappelons qu'il est interdit en tout temps de disposer de toutes matières (résiduelles, de construction ou autres) près de la barrière du garage municipal, sous peine d'amende.

Pour en disposer, nous vous demandons de louer un conteneur ou de les apporter dans un écocentre. Saint-Gabriel-de-Brandon 450 835-1444 ou Saint-Jean-de-Matha 450 886-5586.

## DÉPÔT GARAGE MUNICIPAL (ouvert de mai à octobre)

Savez-vous qu'il existe un dépôt au garage municipal? Merci de respecter l'horaire indiqué ci-après.

Qu'il s'agisse de vos RDD, VIEUX PNEUS ou APPAREILS ÉLECTRONIQUES, vous êtes invité à disposer de ceux-ci seulement lors des journées de collecte RDD indiquées au calendrier soit : le 1er vendredi du mois de 13 h à 16 h, de mai à octobre ou les samedis, 8 juin et 5 octobre seulement, de 9 h à 12 h.

Adresse garage municipal : 6691, chemin Montauban

Résidus domestiques dangereux



Collecte des RDD (résidus domestiques dangereux)  
Les produits doivent obligatoirement être identifiés sur les contenants.

Vieux pneus



Prière de laisser les pneus (30 pouces et moins) sans les jantes. Autres informations sur place.

Appareils électroniques



Les appareils électroniques contiennent des composantes métalliques rares et toxiques pour l'environnement. Le recyclage de ces métaux permet d'une part de réduire les besoins d'extraction des ressources et, d'autre part, de s'assurer qu'ils ne se retrouvent dans l'environnement par le biais des sites d'enfouissement.

Tél. : 450 835-3419 ou sans frais, 1 888 835-3419

Courriel : [info@st-damien.com](mailto:info@st-damien.com) / Site Internet : [www.st-damien.com](http://www.st-damien.com)

